

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 05 juin 2026
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le cinq juin de l'an deux mille vingt-six)

sous la présidence de Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Maire

Présents (24) : Mmes et MM. Catherine MATHIEU-BECHT, Patrick BOUTHERIN, Marie ADAM, Philippe WOLFF, Moncef HALLOUL, Béatrice LORRAIN, Nicolas DESCLOUX, Marilyn ZAVAGNO, Christophe EHRET, Lauriane KRAFFT-WYBRECHT, Dominique THOMAS, Zineb ABDELLAOUI MAËNE, Soraya BENDJEMA, Christian THOMA, Chantal SCHNEIDER, Michèle DURINGER, Rachel BAECHTEL, Martine KOEBERLE, Norah ARKAM, Simon BONNEFOND, Simon MULLER, Benjamin PITOIZET, Damien GUILLAUME et Bastien ROHRBACH

Excusés (9) :

M. Alexandre DURRWELL (procuration à Mme ADAM)
Mme Valérie MEYER (procuration à Mme LORRAIN)
Mme Sophie ACKER (procuration à M. BOUTHERIN)
M. Eddie WAESELYNCK
M. Jean-Marc NICO (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
Mme Miné SEYHAN
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Bilge BAYRAM
M. Cédric SCHRUTT

-o-O-o-

Point 10 de l'ordre du jour

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission tient un rôle central dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou de nouvelles évaluations des locaux d'habitation, recensées par l'administration fiscale.

Dans les communes de plus de 2000 habitants telles que Rixheim, cette commission est composée du Maire ou d'un Adjoint délégué, président de la commission, de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Aussi, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, la CCID de Rixheim doit être renouvelée.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur départemental des finances publiques, à partir d'une liste de contribuables en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Les commissaires désignés doivent respecter certaines conditions édictées par l'article 1650 du CGI. En l'absence de proposition ou en cas de liste incomplète ou comportant des personnes ne remplissant pas toutes les conditions, le Directeur départemental procédera à une désignation d'office des commissaires amenés à siéger en CCID.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

– de valider la liste des personnes suivantes, susceptibles de siéger en CCID :

- DISCHLER Alain
- BOHRER Alain
- VARAINE Chantal
- SCHNEIDER Chantal
- FROEHLY Jeannette
- DIETEMANN Pierre
- DEDOURS Dominique
- PISZEWSKI Richard
- DURRWELL Alexandre
- KOELL Carole
- WAESLYNCK Eddie
- LE DU-PERROT Yves
- BONNEFOND Simon
- ABDELLAOUI Zineb
- KOEBERLE Martine
- MORTZ Robert
- LORRAIN Béatrice
- GEUGEY Lucienne
- L'HUISSIER Dominique

- d'autoriser Madame le Maire ou son Adjointe déléguée à assurer l'exécution de tout acte à intervenir à cet effet et à signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 08 juin 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT

Le Secrétaire de séance,



Olivier CHRISTOPHE

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **09 JUIN 2026**